



La lettre d'infos

Vendredi 10 Janvier 2020



Nouvel An, cette année 2020 qui se profile se doit être celle de l'audace pour oser inventer et créer autrement, de la confiance pour s'épanouir pleinement, de la bonté pour le plaisir de donner aux autres, de la vaillance pour aller de l'avant, de la persévérance pour mener à bien ses projets et enfin du réconfort dans les moments difficiles; c'est notre feuille de route et nous espérons votre soutien.

Nos meilleurs vœux 2020

*Le Président
C. COQUEMA*



COUPES SENIORS

Le prochain tirage public des Coupes Seniors aura lieu le Mardi 21 Janvier 2020 à 18 H 30 au Centre Leclerc du PLESSIS BELLEVILLE :

- des 1/16èmes de finale des Coupes de l'Oise Seniors et Objois.
- tour de cadrage de la Coupe Chivot pour arriver aux 1/8èmes de finale
- des 1/8èmes du Challenge Marcel Patoux

NOS PEINES

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur Marcel DORET un des piliers du club de l'USE ST LEU D'ESSERENT dans les années 1970. Marcel a été joueur, puis trésorier, dirigeant et enfin Président pendant de longues années, il était encore Président d'Honneur.

Le DOF présente ses plus sincères condoléances au club et à la famille.

FORMUL CLUB
Spécialiste clubs, collectivités et entreprises

JOURNÉES REFIXÉES EN SENIORS JEUNES

CHAMPIONNATS SENIORS

- La journée remise du 1er décembre est fixée au Dimanche 26 Janvier 2020
- La journée remise du 15 décembre est fixée au Dimanche 02 Février 2020

CHAMPIONNATS JEUNES A 11 et Critérium U15 à 7

- La journée remise des 16 et 17/11/2019 est fixée aux 18 et 19 Janvier 2020
- La journée remise des 30/11 et 01/12/2019 est fixée aux 25 et 26 Janvier 2020

CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS INTERDISTRICTS

- La journée remise du 17/11/2019 est fixée au Dimanche 9 Février 2020
- La journée remise du 01/12/2019 est fixée au Dimanche 16 Février 2020
- La journée remise du 15/12/2019 est fixée au Dimanche 23 Février 2020

CRITERIUMS VÉTÉRANS FOOT LOISIRS

- La journée remise du 3 Novembre est fixée au Dimanche 02 Février 2020
- La journée remise du 1er Décembre est fixée au Dimanche 29 Mars 2020
- La journée remise du 15 Décembre est fixée au Dimanche 10 Mai 2020

COUPES VÉTÉRANS FOOT LOISIRS

- Les rencontres non jouées du 8 Décembre sont fixées au Dimanche 12 Janvier 2020



RECHERCHE CLUB

Je me présente Paul Chapron, 19 ans, je cherche un club qui pourrait être une structure d'accueil pour pouvoir passer un BPJEPS mention sport collectif en apprentissage.

Également arbitre officiel depuis 3 ans.

Si cela vous intéresse veuillez me contacter à cette adresse mail : paulchapron03@gmail.com

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

L'article 32 du Règlement Général du Football à 11 du District concernant l'impraticabilité des terrains prévoit que les arrêtés municipaux doivent être envoyés au secrétariat du D.O.F. **avant le Vendredi à 12H00** pour les rencontres devant avoir lieu le Samedi après-midi, le Dimanche matin et le Dimanche après-midi ainsi que le lundi.

– Si le vendredi est un jour férié, le délai est avancé au jeudi 12 heures.

– Pour les autres jours de la semaine, 24 heures avant le coup d'envoi de la rencontre.

IMPORTANT EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL :

1. à la demande du bureau du Comité de Direction du District, la Commission des Terrains du D.O.F. sera amenée à se déplacer sur certains terrains afin de vérifier leur état.
2. **sauf avis de remise officielle du District**, les équipes et les arbitres devront se déplacer, ceci en application de l'article 75 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France et de l'article 32 du Règlement Général du Football à 11 du District. Les arbitres des rencontres seront les délégués officiels du D.O.F. pour juger de l'état du terrain.

[Lien avec le Règlement Général du Football à 11 du D.O.F.](#)





FORFAITS LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

En cas de forfait de dernière minute le week-end et les jours fériés, le secrétariat du D.O.F. étant fermé, il ne peut aviser l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné. Afin d'éviter des déplacements inutiles et onéreux, il est demandé aux clubs désirant déclarer forfait d'adopter l'attitude suivante :

- Téléphoner à l'adversaire pour le prévenir de son forfait **et lui confirmer par un mail** avec courrier à papier à en-tête du club en pièce jointe afin de l'officialiser. Envoyer également ce mail au Secrétariat du D.O.F. pour information : secretariat@oise.fff.fr
- Téléphoner à M. Nicolas ALLART Président de la Commission des Arbitres de l'Oise au 06.15.07.37.49 pour lui signaler votre forfait. Vous devrez également le lui confirmer par mail sur papier à en-tête du club à l'adresse suivante : nicolasallart@yahoo.fr

A défaut de remplir ces obligations, nous vous rappelons qu'en cas de déplacement inutile, les frais afférents peuvent, sur demande des intéressés, être mis à la charge du club fautif.



Prochaines réunions des Commissions du District

✚ **Mardi 14 Janvier 2020**

15h00 : Commission restreinte des Jeunes Foot Animation

✚ **Jeudi 16 Janvier 2020**

17h30 : Commission de Discipline

NOGENT-SUR-OISE

L'US NOGENT FOOTBALL ORGANISE SON

LOTO



21 TIRAGES
1 SUPER TIRAGE
1 TOMBOLA

SAMEDI
8 FÉV.
2020

SPÉCIAL
BONS D'ACHAT
3000€

BON ACHAT (VALEUR 800€)
BON ACHAT (VALEUR 400€)
BONS ACHAT (VALEUR 200€)
BONS ACHAT (VALEUR 100€)
BONS ACHAT (VALEUR 50€)
ET D'AUTRES BONS D'ACHATS

20H MARCHÉ COUVERT
OUVERTURE DES PORTES : 18H00
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

TARIFS

1 CARTON : 3€
4 CARTONS : 10€
7 CARTONS : 15€
1 CARTON SUPER LOT : 3€
1 CARTON LOTO PERSO : 3€
1 SACHET DE 100 PIONS : 1€

RÉSERVATION CONSEILLÉE

06 23 99 36 25
[HTTP://USNOGENT.FOOTEO.COM](http://usnogent.footeo.com)



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

SENDRE - ÉCRIRE - TRANSMETTRE



#NOGENTSURDGE



